

Mois du Développement Durable 2016

Du 2 Avril au 1er Mai

ANIMATIONS

- Distribution de compost à la population - Samedi 2 Avril 2016 - Parking Avenue de Flôha.
- Organisation d'un forum sur les énergies - Samedi 9 Avril 2016, Place Jean Jaurès.

SORTIES

- Sortie à Vélo pour tous, dans Méricourt et alentours - Dimanche 17 Avril 2016. Rendez-vous Place Jean Jaurès. Atelier Vélos (petites réparations).
- Parcours pédestre - «Visite interactive» (sitytour) et découverte de sites insolites ou méconnus dans la ville - Dimanche 24 Avril 2016 de 10H à 12H. Rendez-vous Place Jean Jaurès.
- Aménagement «Du Terril Le Bossu» - Mercredi 20 Avril, à partir de 14H30, venez aider les étudiants de l'Université d'Artois, adhérents de l'association «Club Nature», pour la pose de fasines, enrochements et plantations. Ces actions ont pour but de ralentir l'érosion du terril. Les étudiants profiteront de ce moment pour vous informer de la richesse de la faune et de la flore des terrils de notre région.

PLANTATIONS PARTICIPATIVES

- Plantation de vivaces, Place Jean XXIII, en collaboration avec les écoles, les Méricourtoises et Méricourtois - Rendez-vous sur place le Mardi 19 Avril 2016, à partir de 9H et de 14H

GRANDE FÊTE

- 4ème Marché aux Fleurs - Dimanche 1er Mai de 9H à 19H, Arboretum Boulevard Allende

RENTREE SCOLAIRE 2016

jusqu'au jeudi 24 Mars 2016 de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00

Enfants concernés :

- enfant entrant au CP ou non encore inscrit en élémentaire dans une école de Méricourt
- première inscription en maternelle pour les enfants nés en 2011, 2012 et 2013
- enfants nés en 2014 sous réserve des possibilités d'accueil des écoles

Se munir : du livret de famille, du carnet de santé et de vaccinations de l'enfant, d'un justificatif de domicile (facture récente EDF, EAU, quittance de loyer...), la copie du jugement en cas de séparation

- Si vous ne résidez pas à Méricourt, veuillez vous rapprocher de votre commune de résidence afin d'obtenir une dérogation scolaire.
- Les parents qui travaillent et qui souhaitent scolariser leur enfant dans l'école proche du domicile de la personne qui garde l'enfant devront fournir : une attestation de travail pour chacun des parents, un justificatif de domicile et attestation sur l'honneur de la personne qui garde l'enfant

Pour tous renseignements complémentaires, contacter le Service Éducation
en Mairie au 03 21 69 92 92 Poste 345.

